



Transports en Bourgogne

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1 - Les transports aériens
- ▶ 2 - Les transports ferroviaires
- ▶ 3 - Les transports en autobus dans la région
- ▶ 4 - Les transports urbains
- ▶ 5 - L'automobile
- ▶ 6 - Le co-voiturage
- ▶ 7 - Le vélo
- ▶ 8 - Les tarifs réduits et les aides

Nous avons traité dans cette fiche les transports en Bourgogne dans leur aspect le plus quotidien. Toutes les informations relatives aux réductions de transports proposées dans le cadre des voyages ou des vacances, sont développées dans la **fiche Actuel Bourgogne n°7.7** : « *Bons plans pour voyager* »

Pour tout savoir sur vos trajets en TER Bourgogne et bus Divia, vous pouvez appeler MOBIGO au : 03 80 11 29 29.
Les téléconseillers sont à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 19h.
Site Internet : www.mobigo-bourgogne.com

▶ 1 - Les transports aériens

Aéroport Dijon-Bourgogne
717 rue de l'aviation
21600 OUGES
Tél. : 03 80 67 67 67 - Fax : 03 80 63 09 99
e-mail : aeroport@dijon.cci.fr
Site Internet : www.dijon.aeroport.fr
Vols réguliers nationaux et internationaux, et vols vacances.

▶ 2 - Les transports ferroviaires

Pour obtenir toutes informations sur réservations, horaires, tarifs, cartes de réductions, abonnements, services divers offerts par la SNCF :

- un seul numéro de téléphone : 03 80 11 29 29
- ou site Internet : www.sncf.com

Reportez-vous également au chapitre 7 de ce document.

**Centre Régional Information
Jeunesse de Bourgogne**
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com



3 - Les transports en autobus dans la région

Dans cette rubrique, nous ne traiterons que les informations liées à l'exploitation des lignes régulières desservant les villes de la région et au service du grand public.

Où vous informer ?

Vous trouverez ci-dessous les différentes adresses des gares routières auprès desquelles vous pouvez vous renseigner pour obtenir toutes les informations liées aux horaires, aux destinations aux tarifs.

Côte d'Or

Gare Routière de Dijon

23 Cour de la Gare

21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 42 11 00 - Fax : 03 80 42 19 58

e-mail : gareroutiere@effia.fr

Il existe entre autres titres de transport, le ticket

« Connivence » Transco-STRD, pour un voyage sur les 2 réseaux (départemental et urbain (Dijon)). En vente chez les dépositaires Transco.

Lignes TRANSCO : un numéro de téléphone pour toutes les compagnies de transport :

Tél. : 03 80 11 29 29

Cariane Bourgogne AMCO

Tél. : 03 80 74 12 12

Cariane Val de Saône

Tél. : 03 80 22 59 30

Site Internet : www.cariane-val-de-saone.com

Rapides de Côte d'Or

Tél. : 0 800 213 233

Les Courriers de l'Aube

Tél. : 03 25 49 92 47

Autocars Girardot

Tél. : 03 80 51 78 19

e-mail : vavaly@pelican.fr

Danh Tourisme

Tél. : 03 84 32 83 75

Site Internet : <http://danh-tourisme.com>

e-mail : josette.duede@wanadoo.fr

Le Ticket Côte-d'Or

A été mis en place pour faciliter vos déplacements au sein des différents pays de Côte-d'Or, aller au marché, faire des démarches administratives... Il s'étend au pays châillonnais, aux pays de l'Auxois-Morvan, de Saône-Vingeanne, de Seine-et-Tille, et du Beaunois hors agglomération

6 trajets d 1,50 euros. Il doit être validé à chaque voyage par le conducteur.

Conseil Général de la Côte d'Or

BP 1601

21035 **DIJON** Cedex

Tél. : 03 80 63 67 23

Site Internet : www.cg21.fr

Nièvre

Gare Routière de Nevers

Rue de Charleville

58000 **NEVERS**

Tél. : 03 86 57 16 39

Service Transports du Conseil Général de la Nièvre

Tél. : 03 86 60 67 00

Saône-et-Loire

Gare Routière de Chalon

Place de la Gare

71100 **CHALON-SUR-SAÔNE**

Les Rapides de Saône-et-Loire - RSL

Tél. : 03 85 45 86 10

Site Internet : www.r-s-l.fr

Cariane Val de Saône (CVS)

Tél. : 03 85 93 19 18

Lux Voyages

Tél. : 03 85 90 80 60

Site Internet : www.lux-voyages.com

Autocars Girardot

Tél. : 0 810 007 100

Site Internet : www.pelican.fr

Yonne

Les Rapides de Bourgogne

Tél. : 03 86 94 95 00

Les Cars Moreau Sens

Tél. : 03 86 65 22 77

Melisey Voyage

Tél. : 03 86 75 80 80

Voyages Mathieu

Tél. : 03 86 52 06 21

Les Cars Tisserand Noyers

Tél. : 03.86.82.83.13.

Yonne voyage

Tél. : 03 86 34 04 43



► 4 - Les transports urbains

Ne sont citées ici que les adresses des transporteurs urbains présents dans les villes de Bourgogne. De nombreuses réductions sont offertes aux personnes suivant leur statut. N'hésitez pas à vous renseigner.

A Dijon : Des vélos en libre-service sont à votre disposition installés au cœur de Dijon. Pour plus d'informations : www.velodi.net

Côte d'Or

DIVIA

Espace Bus - Place Grangier
21000 **DIJON**
Tél. : 03 80 11 29 29
Site Internet : www.divia.fr

Transports urbains « Le Vingt »

4, rue Moulin Perpreuil
21200 **BEAUNE**
Tél. : 03 80 11 29 29
Site internet : www.beaunecoteetsud.com

Nièvre

TANEO

31, avenue Pierre Bérégovoy - BP 49
58027 **NEVERS** Cedex
Tél. : 03 86 71 94 20 (agence commerciale)
Fax : 03 86 71 94 27

Saône-et-Loire

En Saône-et-Loire, plusieurs villes et communautés d'agglomération proposent des réductions aux étudiants dans les transports en commun.

A Mâcon, sur présentation de leur carte, les étudiants peuvent bénéficier de billets ou d'un abonnement à tarif réduit (50%).

A Chalon-sur-Saône, la carte grand air permet la circulation gratuite sur l'ensemble du réseau.

Reflex est un service de vélos en libre service qui permet de louer un vélo grâce à son téléphone portable.
Tél. : 0 800 000 171
Site Internet : www.reflex-grandchalon.fr

Les Rapides de Saône-et-Loire (RSL)

13, avenue de la République
71400 **AUTUN**
Tél. : 03 85 86 92 55
Site internet : www.cc-autunois.com

RSL Chalon-sur-Saône

9, place de Beaune
71100 **CHALON-SUR-SAÔNE**
Tél./Fax : 03 85 93 18 80
e-mail : contact@buszoom.com
Site Internet: www.buszoom.com

CTC

11, rue Jean Jaurès
71200 **LE CREUSOT**
Tél. : 03 85 73 01 10 - Fax. : 03 85 77 14 10
Site Internet : www.bus-ctc.fr

MÂCON BUS

La Boutique Transport
17, rue Mathieu
71000 **MÂCON**
Tél. : 03 85 38 99 00
e-mail : maconbus@transdev.fr

Yonne

Les Rapides de Bourgogne Auxerre

3, rue des Fontenottes
89000 **AUXERRE**
Tél. : 03 86 94 95 00 - Fax : 03 86 46 49 14
e-mail : rb@transdev.fr
Site Internet : www.vivacite.fr

AS Réseau

79 rue de la République
89100 **SENS**
Tél. : 03 86 64 17 00 - Fax : 03 86 64 83 92
e-mail : rb.sens@transdev.fr
Site Internet : www.cc-senonais.fr

► 5 - L'automobile

► La Prévention Routière

Association reconnue d'utilité publique met en place des actions de prévention visant à réduire les accidents de la route.

Elle informe le public sur les problèmes de sécurité concernant la conduite et les véhicules.

Elle met en place des actions spécifiques en partenariat pour inciter et renforcer la sécurité au volant. A titre d'exemple, contrôle gratuit des éclairages.

Son action vise aussi à travailler pour une amélioration des conditions de sécurité des infrastructures routières (carrefours dangereux,...)

Enfin, la Prévention Routière est habilitée à organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dont les stages de récupération des points perdus sur le permis de conduite lors d'infractions. Pour connaître les autres organismes autorisés à organiser ces stages vous pouvez vous adresser à la Préfecture de votre département, au service des permis de conduire.



Site Internet de la Prévention routière :
www.preventionroutiere.asso.fr

Côte d'Or

Comité départemental de La Prévention Routière

M. Yves LEMAIRE
Centre Municipal des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boite L3
21068 **DIJON** cedex
Tél. : 03 80 43 31 52 - Fax : 03 80 41 65 93
e-mail : preventionroutiere21@wanadoo.fr
Permanences : du lundi au vendredi 9h30/12h et
14h/16h30 sur RV.

Nièvre

Comité départemental de La Prévention Routière

M. François MORALES
17 rue du Rivage
58000 **NEVERS**
Tél. : 03 86 59 07 50 - Fax : 03 86 57 90 84
e-mail : preventionroutiere58@wanadoo.fr

Saône-et-Loire

Comité départemental de La Prévention Routière

M. Gérard BUONO
52 Quai Lamartine
71000 **MÂCON**
Tél. : 03 85 38 12 20 - Fax : 03 85 38 57 61
e-mail : preventionroutiere71@wanadoo.fr
Permanences du lundi au vendredi 9h/17h30 sans
interruption.

Yonne

Comité départemental de La Prévention Routière

M. André PITOU
7 rue Saint Germain
89000 **AUXERRE**
Tél. : 03 86 52 57 46 - Fax : 03 86 51 64 96
e-mail : preventionroutiere89@wanadoo.fr

► Abonnement autoroute

La société d'autoroutes APRR propose aux étudiants de moins de 26 ans la carte Liberté Campus qui, pour un abonnement annuel de 35 € donne droit à 50% de réduction sur le péage pour le trajet du domicile au lieu d'études.

Pour informations contacter le :
0 825 4510 77 (numéro surtaxé)

• www.telepeagepourtous.fr

► 6 - Le co-voiturage

Côte d'Or

La Clé de Contact

10 rue Vaillant
21000 **DIJON**
Tél. : 03 80 66 31 31
e-mail : clecontact@free.fr
Site internet : www.membres.lycos.fr/cledecontact
Participation aux frais de route : 0,07 centimes du km plus
une cotisation annuelle de 10 € à l'ordre de l'association.

Nièvre

Site Internet : <http://nevers.etyssa.com>
Rubrique : covoiturage

Mobilité Nivernais Morvan

Maison de la Solidarité – 6 place Notre Dame
58120 **CHÂTEAU-CHINON**
Tél. : 03 86 85 29 80
Site internet :
<http://covoiturage.nivernaismorvan.net>

Saône-et-Loire

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a mis en place une bourse de covoiturage.
Numéro vert gratuit : 0 800 071 710

Yonne

Il suffit de se connecter sur le site lire le mode d'emploi et d'inscrire ces trajets réguliers.
Site Internet : www.yonne-covoiturage.fr

Covoiturage longue distance

Un service de **covoiturage longue distance** (voyages, vacances, week-end), voir le site internet :

• www.vadrouille-covoiturage.com

► 7 - Le vélo

► Dijon

Velodi :

Des vélos en libre-service sont à votre disposition installés au cœur de Dijon. Pour plus d'informations :

• www.velodi.net

La ville de Dijon met à disposition des Dijonnais des vélos pour des périodes de location allant d'un mois



minimum à un an, renouvelable autant de fois qu'on le voudra.

L'entretien des vélos et les moyens de parking seront de la responsabilité des utilisateurs.

Le prix des abonnements sera dégressif selon la durée de la location et différent suivant l'âge de l'utilisateur. Pour développer la plurimodalité des transports dijonnais, un tarif spécial sera également proposé aux titulaires d'un abonnement de bus.

Diviavélo :

Service de location de vélo de moyenne ou longue durée. Il vous faut établir un contrat de location avec l'aide d'un conseiller de :

L'agence Divia : place Grangier à Dijon ou
La boutique TER/Transco/Divia de la gare SNCF de Dijon

• www.divia.fr

► Chalon-sur-Saône

Reflex :

Reflex est un service de vélos en libre-service qui permet de louer un vélo grâce à son téléphone portable.

Tél. : 0 800 000 171

Site Internet :

• www.reflex-grandchalon.fr

► Le Creusot

Vélocampus le Creusot :

Pour les étudiants prêts de vélo allant de 1 mois à 1 an.

A partir de 30 € par an pour les adhérents de l'association Vie étudiante 71

Vélocampus – Le Creusot

IUT Le Creusot

Tél. 03 85 73 10 07

e-mail : ve.lecreusot@u-bourgogne.fr

► 8 - Les tarifs réduits et les aides

► 8.1 - Pour les scolaires

► En bus

Le ramassage scolaire

Ce sont les Conseils Généraux qui sont chargés d'organiser les transports scolaires. Des aides au

transport peuvent être alloués pour les scolaires.

Conseil Général de Côte d'Or Service transports

BP 1601

21035 **DIJON** cedex

Tél. : 03 80 63 69 20

Site Internet : www.cg21.fr

Conseil Général de la Nièvre

Direction des Infrastructures et des Transports

Rue de la Préfecture

58039 **NEVERS** cedex

Tél. : 03 86 60 67 00

Site Internet : www.cg58.fr

Conseil Général de Saône-et-Loire

Service départemental des transports

Espace Duhesme – Bât Saône

18, rue de Flacé

71026 **MÂCON** cedex 9

Tél. : 03 85 39 93 40

Site Internet : www.cg71.fr

Conseil Général de l'Yonne

Hôtel du département

1 rue de l'Etang Saint Vigile

89089 **AUXERRE** cedex

Tél. : 03 86 72 89 89 Fax : 03 86 72 86 00

Site Internet : www.cg89.fr

► 8.2 - Pour tous

► En train

La Carte Bourgogne Liberté

Coût : 27 €

Avantages : Bénéficiaire de 50% de réduction pour les moins de 26 ans sur les parcours en TER Bourgogne, y compris entre Dijon et Paris. Ces réductions s'appliquent au titulaire de la carte ainsi qu'à un accompagnateur les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires de l'Académie de Dijon

A noter : Si vous étudiez en région Auvergne, Centre, Champagne-Ardennes, Franche-Comté ou Rhône-Alpes ; la carte Bourgogne Liberté est aussi valable sur votre trajet domicile-études. Renseignez-vous à un guichet ou dans une boutique SNCF.

Tél. : 0 800 10 2004 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Sites Internet :

• www.mobigo-bourgogne.fr

ou

• www.ter.sncf.fr/bourgogne

L'abonnement régional Bourgogne Fréquence moins de 26 ans

Avantages : Vous bénéficiez de 50% de réduction pour vous et 50% de réduction pour



accompagnateur les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires de l'académie de Dijon.

L'abonnement Bourgogne Fréquence

Avantages : avec Bourgogne Fréquence vous bénéficiez de 25% de réduction en semaine, 50% de réduction les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires de l'académie de Dijon. Ces réductions sont valables aussi pour les personnes qui vous accompagnent (jusqu'à 4). Les enfants de 4 à 12 ans paient la moitié du prix du billet adulte.

- Parcours hors lignes à grande vitesse : abonnement comprenant une carte nominative et un fichet permettant de voyager tous les jours autant de fois qu'on le souhaite. Durée hebdomadaire ou mensuelle.

- Parcours sur une ligne à grande vitesse : abonnement permettant d'effectuer 9 trajets simples (aller ou retour). Au-delà, 50% de réduction sur trajets en TGV ou Corail. Durée mensuelle.

MÂCON :

l'abonnement DUO TER + bus

Ce titre combine un abonnement de travail TER SNCF hebdomadaire ou mensuel et un abonnement libre circulation sur le réseau de bus urbains de MACON. Valable pour le trajet domicile/travail.

A noter : Pour toutes informations un seul numéro de téléphone : **mobigo** 03 80 11 29 29
Des conseillers répondent à vos questions du lundi au samedi de 7h à 20h Site Internet : **www.mobigo-bourgogne.fr**

► 8.3 - Pour les stagiaires de la formation professionnelle

Aide accordée par le Conseil Régional de Bourgogne

Seuls peuvent prétendre à ces indemnités les **apprentis en formation** dans les CFA et sections d'apprentissage conventionnés par le Conseil régional de Bourgogne, quelle que soit leur origine géographique.

Coût forfaitaire : la distance (aller simple) entre le domicile personnel et le CFA détermine la tranche kilométrique à retenir dès lors que l'apprenti ne réside pas dans la même ville que le lieu de formation. Renseignements auprès :

Conseil Régional de Bourgogne

Service apprentissage
43 rue Devosge
21000 Dijon
Tél. : 03 80 44 37 19

Aides des conseils généraux

Fonds Départemental d'aide à la mobilité des jeunes en Bourgogne

Il s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans jusqu'à la veille de leur 26^{ème} anniversaire.

Il concerne uniquement les jeunes stagiaires de la formation professionnelle continue (CFI, apprentissage, alternance...) ou les jeunes en démarche d'insertion. Les conditions peuvent varier d'un département à un autre.

L'aide est à demander auprès de la Mission Locale de votre arrondissement (voir la fiche régionale **Actuel Bourgogne n°3.462** : « *L'insertion professionnelle des jeunes* ») ou au Conseil Général de votre département.

Nièvre

Conditions : public 16/25 ans révolus en formation professionnelle ou contrat en alternance sauf apprentissage. Sous conditions de ressources.

Renseignements :

Mission Locale

5 allée de la Louée – espace Salengro
BP 406
58000 NEVERS

Tél. : 03 86 71 64 50

e-mail : contact-nevers@mlbourgogne.fr

Site internet : www.missionlocale-nevers.com/

Saône-et-Loire

Buscéphale des lignes de bus plus nombreuses, desservant les principales communes de Saône-et-Loire au tarif de 1,50€ par ligne.

Pour plus d'informations :

Tél. : 0 800 071 710

Site Internet :

• www.buscephale.fr

Carte « Pass' Liberté » Saône et Loire

Réduction sur le réseau de bus départemental de 75 % pour les bénéficiaires du RSA et du minimum vieillesse.

Sur présentation d'un justificatif de la situation de l'intéressé et d'une photo, le transporteur remettra une carte « Pass' Liberté ».

Yonne

Conditions : public 16/25 ans en formation professionnelle y compris post-bac, y compris en apprentissage.

Les frais globaux (dépenses réelles en déplacement et hébergement) doivent être supérieurs à la rémunération du stagiaire.



Prise en compte des ressources nettes mensuelles du jeune mais également des ressources des parents (revenu brut global).

L'aide est limitée à 10 mois, elle varie de 16 à 20€ par mois, sans pouvoir dépasser 1000 € par an.

Renseignements :

Conseil Général de l'Yonne

Service de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Hôtel du Département

89089 **AUXERRE** Cedex

Tél. : 03 86 72 88 94

e-mail : mduret@cg89.fr

Site Internet : www.lyonne.com

► 8.4 - Pour les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux (RSA)

Objectif : faciliter l'accès aux transports pour les demandeurs d'emploi.

Pour les demandeurs d'emploi un certain nombre d'aide pour le transport, peuvent être accordées par Pôle Emploi. Se renseigner auprès de Pôle Emploi.

Bourgogne Emploi

Bourgogne emploi est une aide du Conseil Régional de Bourgogne offrant une **réduction de 80% sur des billets de train ou autocar du réseau TER Bourgogne pour les demandeurs d'emploi se rendant à un entretien.**

Conditions :

- Etre inscrit à une agence Pôle Emploi située en Bourgogne
- Pôle Emploi où vous êtes inscrit. Le chéquier comprend 4 coupons. Chaque coupon donne droit à une réduction de 80% sur un billet aller-retour par mois. Le trajet aller-retour doit être effectué dans une période de 24 heures.
- Vous pouvez bénéficier d'un chéquier tous les 4 mois.
- Retirez le chéquier Bourgogne emploi auprès de l'agence Pôle Emploi ou vous êtes inscrit(e).

Tél. : 39 49

Aides à la recherche d'emploi (ARE) du Pôle Emploi

Vous pouvez bénéficier d'aides financières lorsque vous :

- vous rendez à un entretien d'embauche,
- participez à un concours public ;
- participez à une réunion organisée par le Pôle Emploi,
- prenez un emploi éloigné de votre résidence,
- déménagez pour prendre un emploi.

- Critère du déplacement : plus de 60 km AR de votre domicile.

Pour connaître les modalités d'attribution de ces aides, renseignez-vous auprès du Pôle Emploi dont vous dépendez.

Pour connaître les adresses des Pôles Emploi en Bourgogne, reportez-vous à la **fiche Actuel Bourgogne n°3.01/04** : « *Accompagnement aux projets professionnels et à la recherche d'emploi* ».

Chèque mobilité Côte d'Or

Le chèque mobilité (d'un montant de 6 €) s'adresse aux bénéficiaires du RSA en Côte d'Or (ainsi qu'à leurs conjoints et enfants).

Les déplacements concernent la santé, la vie sociale et professionnelle.

Les trajets se font soit en train, soit en bus (Transco), soit en taxi (exceptionnellement).

Les demandes sont instruites par le référent social du demandeur :

- organisme de formation,
- mission locale,
- Pôle Emploi,
- associations d'insertion diverses, et transmises par le référent RSA.

Conseil Général de la Côte d'Or

Direction enfance Famille Insertion– Service

Insertion Emploi - BP 1601

21035 **DIJON** Cedex

Tél. : 03 80 63 66 47

Site Internet : www.cg21.fr

Location de voiture

Nièvre

Service **plateforme Mobilité Nivernais Morvan** propose de vous trouver des solutions de transport via les services existants sur le territoire, (lignes de bus départementales, transports scolaires, transports à la demande, taxis...) Mise à disposition de véhicules pour les demandeurs d'emploi ou des personnes rencontrant des difficultés financières.

Mission locale Nivernais Morvan

Maison de la Solidarité

6 place Notre Dame

58120 **CHÂTEAU-CHINON**

Tél. : 03 86 85 29 80

Site internet : www.mobilite.nivernaismorvan.net

Saône-et-Loire

Mission Locale du Mâconnais

Point mobilité

1000 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

71000 **MÂCON**



Tél. : 06 09 25 45 11

e-mail : admin.macon71@mlbourgogne.fr

Location de voiture réservée aux demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs, uniquement pour les trajets domicile travail ou pour se rendre à un entretien dans la limite de 80 km par jour.

Coût : 5€

► 8.5 - Les aides pour passer le permis de conduire

Permis à 1 euro par jour

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à financer leurs préparations au permis de conduire. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Site internet :

- www.permisauneuroparjour.fr

Conseil Régional

Le Conseil Régional de Bourgogne vous aide à passer votre permis de conduire

Pour bénéficier de cette aide il faut :

- Avoir moins de 26 ans ;
- inscrit dans un parcours professionnel ;
- rattaché au foyer fiscal de ses parents situés en Bourgogne, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900€ ;
- ou émancipé
- inscrit dans une auto-école bourguignonne depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le **montant de l'aide s'élève à 500 €**, elle est versée directement à l'auto-école.

En contrepartie le **bénéficiaire s'engage à effectuer 20 heures de bénévolat** dans une association de son choix (sportive, culturelle, humanitaire, etc);

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur les sites :

- du conseil Régional ;
- des Missions locales ;
- des établissements scolaires ou des organismes de formation.

Le dossier complet est à déposer auprès du référent de la Mission Locale de son secteur.

Conseil régional de bourgogne

17 boulevard de la Trémouille

21000 **DIJON**

Tél. : 0 800 888 111 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Aide de l'APIC

Dispositif d'aide au financement pour la préparation au code de la route et à la conduite. **Destiné aux bénéficiaires du RSA inscrit à Pôle emploi.** Renseignements auprès de :

Association de Prévention et d'Insertion par la conduite (APIC)

14 rue Pierre de Coubertin

Parc Technologique Mirande

21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 38 21 62

Fax. 03 80 77 03 10

e-mail : ressourcesinser21@wanadoo.fr

Important : Il est nécessaire d'être orienté par un prescripteur Pôle Emploi, PLIE, un prestataire Pôle Emploi... Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel.

Ville de Dijon

Bourse au permis de conduire de la ville de Dijon

Vous souhaitez passer votre permis B pour réaliser votre projet personnel. Une aide financière peut vous être accordée **jusqu'à 1 200 €**, pour cela vous devez être **dijonnais âgés de 18 à 24 ans** non révolus n'ayant pas le permis de conduire, ou étant en cours de formation ou ayant échoué à l'examen de conduite, être dijonnais depuis au moins 1 an, être inscrit comme demandeur d'emploi.

En contrepartie **vous devez effectuer 70 heures de bénévolat** en lien avec votre projet professionnel.

Être accompagné par un conseiller Mission Locale.
Informations auprès de la Mission Locale :

Centre-ville : 03 80 44 91 44

Dijon fontaine d'Ouche : 03 80 43 14 08

Grésilles : 03 80 28 03 20

Conseil général de Côte d'Or

Permis pour réussir en Côte d'Or du Conseil Général de Côte d'Or

Le Conseil Général de Côte d'Or **peut aider à financer jusqu'à 80% le permis de conduire**

Conditions d'attribution :

- Etre Côte d'Orien ;
- Âgé de 18 et 25 ans ;
- avoir un projet professionnel qui nécessite l'obtention du permis de conduire B

En contrepartie **vous devez effectuer 70 heures de bénévolat** en lien avec votre projet professionnel.



Mission Locale de l'arrondissement de Beaune

6 bis avenue Guigone de Salins
21200 **BEAUNE**
Tél. : 03 80 24 93 65
e-mail : rbarbier@mlbourgogne.fr

Mission Locale Rurale des marchés de Bourgogne

1 rue Ernest Humblot
21400 **CHATILLON-SUR-SEINE**
Tél. : 03 80 91 36 42
e-mail : ncabrespines@mlbourgogne.fr

Mission Locale de l'arrondissement de Dijon

8 rue du Temple
21000 **DIJON**
Tél. : 03 80 44 91 44
e-mail : mescoabar@mlbourgogne.fr
Site Internet : www.mldijon.asso.fr

Ville de Gevrey-Chambertin

La ville de Gevrey-Chambertin et le CCAS aident les jeunes en leur proposant une aide financière pour passer le permis de conduire.

Cette **aide est accordée sous condition de ressources** pour les jeunes qui recherchent un emploi ou qui mettent en place un projet professionnel. En contrepartie **quelques heures de bénévolat** auprès des associations de la commune de Gevrey-Chambertin seront demandées aux jeunes.

Mairie de Gevrey-Chambertin

2 rue des Halles
21220 **Gevrey-Chambertin**
Tél. : 03 80 34 30 35
e-mail : mairie.gevrey@nerim.net

Ville de Quétigny

Aide au permis de **conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans qui résident à Quétigny** depuis au moins 6 mois, qui sont inscrits dans une auto-école depuis le 1^{er} janvier, être non imposable, développer un projet professionnel. **En contrepartie 20 heures de bénévolat** est demandé dans le cadre d'un projet jeune.

Ville de Quétigny

Service Jeunesse Pierre Desproges
3 rue de L'espace
21800 **QUETIGNY**
Tél. : 03 80 48 29 96 ou 06 45 76 89 86

Ville de Seurre

Une aide pour le permis de conduire pour les **jeunes de 18 à 26 ans** qui rencontrent des difficultés pour financer leur permis de conduire. Ils doivent avoir un projet professionnel élaboré et être titulaire du code. En contrepartie, **tout bénéficiaire**

d'une bourse devra fournir à la ville une heure de travail pour 10 € perçus.

Mission Locale

14 rue des Tourneurs
21250 **SEURRE**
Tél. : 03 80 21 07 90

Microcrédit personnel pour l'emploi de l'ADIE

L'Adie propose également des microcrédits.

Ces microcrédits sont destinés à aider les chômeurs à retrouver un emploi salarié ou les salariés à se maintenir dans leur emploi. L'Adie peut aider à financer le permis de conduire.

Renseignements :

Côte d'Or

ADIE

7-9 rue Edouard Herriot
21300 **CHENÔVE**
Tél. : 0 800 800 566
Site internet : www.adie.org

Saône-et-Loire

ADIE

5 boulevard de la République
71100 **CHALON-SUR-SAÔNE**
Tél. : 0 800 800 566
Site internet : www.adie.org

Conseil général de l'Yonne

Dans le cadre de sa politique jeunesse et pour encourager la mobilité des jeunes, le Conseil Général de l'Yonne attribue une **aide à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un montant de 100 €.**

Conditions d'attribution :

- être âgé de 16 à 19 ans révolus ;
- être domicilié dans le département de l'Yonne ;
- être inscrit dans un dispositif de conduite accompagnée dans une auto-école du département.

Pour bénéficier de ce dispositif le jeune doit retirer un dossier d'inscription directement dans son auto-école ou auprès de la Direction des sports et de la jeunesse du conseil général.

Conseil Général de l'Yonne

Hôtel du département
89089 **AUXERRE** cedex
Tél. : 03 8672 72 85 09



► Bon à savoir

► Plates-formes de mobilité

Pour permettre aux personnes en situation précaire de se déplacer plus facilement, **plusieurs plates-formes et associations de mobilité se sont créées en Bourgogne.**

Les prestations varient en fonction des plates-formes mais la plupart proposent généralement :

- prêt de voitures
- prêt de deux roues
- covoiturage
- transport à la demande
- accompagnement pour les épreuves du permis de conduire

Pour connaître les listes des plateformes :

Site internet : www.cr-bourgogne.fr/Les-plates-formes-et-associations-de-mobilite-en-Bourgogne,43,4744

► Adresse utile

La fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) œuvre au quotidien, à l'amélioration des conditions de déplacement de chacun : piétons, deux-roues, transports collectifs et sécurité routière.

Fédération nationale des Usagers des Transports Bourgogne (FNAUT Bourgogne)

Maison des Associations – Boite W3
2 rue des Corroyeurs
21068 **DIJON** cedex
Tél. : 03 80 55 65 98
e-mail : fnautbourgogne@club-internet.fr
Site internet : www.fnaut.asso.fr
Permanence le mercredi de 9h30 à 11h30

